
Procès-verbal de la dixième assemblée régulière de 2021 du conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire, tenue le mardi 13 décembre 2021 à 19 h, par visioconférence

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Alain Samson	Président (2022)
M ^{me} Farrah Bérubé	Vice-présidente (2022)
M. Mathieu Laroche Casavant	Secrétaire (2023)
M. Nicole Podeur	Trésorière (2023)
M. Gilles Gaumont	Administrateur (2023)
M. Serge H. Malaison	Administrateur (2022)
M ^{me} Nadia Leclerc	Administratrice (2022)
M. François Lefebvre	Administrateur coopté (2022)

Membre sans droit de vote :

M ^{me} Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale, Cap-aux-Diamants
--	--

ABSENCE :

M ^{me} Joëlle Azar	Administratrice (2023)
-----------------------------	------------------------

IL Y A QUORUM.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
M. Michel Masse	Président, Comité des citoyens du Vieux-Québec
M ^{me} Jocelyne Séguin	Secrétaire de rédaction

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 6 personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

21-10-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
21-10-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
21-10-03	Période d'information de la conseillère municipale	19 h 05
21-10-04	Période de questions et commentaires du public	19 h 20
21-10-05	Suivis et adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021	19 h 45
21-10-06	Fonctionnement du conseil d'administration	19 h 50
	➤ Suivi de l'activité Tourisme Autrement	
	➤ Rencontre de travail, consultation des résidents	
	➤ Consultations publiques ou séance d'information à venir	
	➤ Présentation des travaux Place Georges-V	
	➤ Suivi des demandes avec les représentants de la Ville	
21-10-07	Trésorerie	20 h 30
	➤ Budget et état des revenus et dépenses	
	➤ Autorisation et remboursement de dépenses	
21-10-08	Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier	20 h 40
21-10-09	Suivi des dossiers	21 h
21-10-10	Correspondance	21 h 15
21-10-11	Divers	21 h 20
21-10-12	Levée de l'assemblée	21 h 30

21-10-01 Ouverture de l'assemblée

M. Alain Samson, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

M. Bergeron rappelle les usages en matière de vidéoconférence et de respect de la vie privée.

21-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M^{me} Farrah Bérubé, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-10-03 Période d'information du conseiller municipal

M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc indique qu'elle est encore en période d'appropriation des dossiers.

Elle mentionne que l'opération déglçage qui s'est déroulée en fin de semaine n'a pas été un gros succès et que le résultat est très inégal d'un quartier à un autre. Il faut appeler au 311 pour signaler tout problème et lui transférer le numéro de référence afin qu'elle puisse faire un suivi avec M. Lachance, conseiller responsable de l'opération. Il est certain que les nombreuses pentes dans le district nécessitent une attention particulière.

M^{me} Coulombe-Leduc a été interpellée récemment par des citoyens à propos du chemin temporaire de la Citadelle. Des rencontres sont prévues dans les deux prochaines semaines avec La Citadelle et Parcs Canada pour en discuter.

Parmi les autres dossiers dont elle a pris connaissance, elle mentionne ceux du parc du Corps de garde, des véhicules bruyants et de l'Îlot Charlevoix. Elle souhaiterait rencontrer prochainement le conseil de quartier pour préciser les autres priorités du quartier.

Concernant la Table de concertation du Vieux-Québec, elle estime qu'elle est encore pertinente, mais qu'il lui faudrait être plus prévisible, efficace et décisionnelle. Elle souhaiterait également qu'il y ait des représentants des élus provinciaux et fédéraux.

Elle termine en mentionnant que l'ancienne adjointe administrative de M. Rousseau, M^{me} Élodie Chamard-Bergeron, a été recrutée par la nouvelle administration.

M. Samson indique qu'il transmettra prochainement à M^{me} Coulombe-Leduc les priorisations du quartier pour le premier semestre 2022.

Concernant la Table de concertation du Vieux-Québec sur laquelle il siège depuis 2012, il estime également qu'elle est essentielle, mais qu'il faut en changer le format, parce que malgré toute la bonne volonté dont elle fait preuve, la Table n'aboutit à rien de concret. Elle est devenue au fil des ans un forum d'information, en mode passif plutôt que proactif, sans aucun engagement ni autorité. Il lui faudrait une meilleure représentativité et un support administratif plus costaud de la part de la Ville.

M. Masse souhaiterait qu'on redynamise la Table et qu'on récupère les listes d'actions et de projets préparées par les sous-groupes de travail. Ces derniers disposaient chacun d'un budget de 8 000 \$ pour réaliser des actions prioritaires, mais malheureusement aucune somme n'a été concrètement engagée.

M. Gilles Gaumond est d'avis qu'on devrait privilégier un ou deux projets au maximum, au lieu de travailler sur plusieurs projets qui n'aboutiront pas. Les priorisations du quartier pourraient distinguer les projets réalisables à très court terme de ceux plus structurants qui le seraient à plus long terme.

M. Samson suggère que la prochaine rencontre de la Table ait lieu en mars pour disposer du temps nécessaire à sa réorganisation.

Concernant les travaux du parc de l'Esplanade, M^{me} Coulombe-Leduc ignore s'ils sont terminés. Elle doit rencontrer encore rencontrer le député, M. Duclos, à propos des dossiers où le fédéral est impliqué.

M. Samson termine en mentionnant l'excellent travail qui a été fait ces dernières années concernant la sécurité routière dans le quartier. La demande de subvention de 6 000 \$ déposée conjointement par le conseil de quartier et l'école des Ursulines dans le cadre du programme de mobilisation à la sécurité routière de la Ville en est un résultat concret. À ce sujet, M. Bergeron mentionne que l'étude des 34 demandes de subvention reçues à la Ville a commencé aujourd'hui. Une réponse est attendue en janvier ou février.

RÉSOLUTION 21-10-52

Concernant la transmission à la conseillère municipale de la liste des actions et projets prioritaires du quartier

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Gilles Gaumond, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration transmette à la conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, la liste des actions et projets prioritaires pour le quartier à court et à moyen terme. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-10-04 Période de questions et commentaires du public

➤ Proposition d'appui demandé par un citoyen – Amendement au Règlement R.V.Q. 2432 (BEA-15)

Un citoyen a fait parvenir une demande au conseil de quartier pour obtenir son appui relativement à une demande d'amendement à l'[Ordonnance n° BEA-15](#) du règlement [R.V.Q. 2432](#) afin que l'amplification électrique ne soit plus permise sur le site no. 18 de l'annexe 1 de l'ordonnance correspondant à la porte Saint-Jean – côté est de la porte, au sud de la rue.

SITES DE TYPE 1 (NO 1 A 12) SITES DE TYPE 1 ET 2 (NO 13 A 39)		CATÉGORIE D' AMUSEURS PUBLICS AUTORISÉE	AMPLIFIÉ	PARTIELLEMENT AMPLIFIÉ	NON AMPLIFIÉ
18.	Porte Saint-Jean - côté est de la porte, au sud de la rue	A/M	X		X

Le citoyen, M. Daniel Jacques, est heureux de savoir que le conseil de quartier est favorable à sa demande. Il est d'accord avec M. Samson qu'il faut aborder le problème de la sonorisation sur rue dans son ensemble, mais il insiste pour que sa demande soit traitée de façon spécifique puisqu'elle propose une solution très précise, soit le retrait de l'amplification électrique à la Porte Saint-Jean. Il s'agit d'un problème vraiment important qui perdure tout l'été et presque tout l'automne. La limitation à 35 watts n'est pas efficace en plus de ne pas être appliquée par la Ville. Le problème du secteur est la surcharge sonore résultant de l'amplification électrique dont font usage les musiciens de rue laquelle est exacerbée du fait que les commerçants riverains, la Place d'Youville et le Parc de l'artillerie diffusent en même temps sur la rue des musiques de leur cru ce qui génère une cacophonie insupportable autant pour les résidents que pour les passants et les touristes. La qualité de vie dans le secteur est lourdement hypothéquée.

M. Jacques a porté plainte auprès du Bureau des grands événements et auprès du 311 à la Ville de Québec, mais sans succès.

M. Samson est tout à fait conscient de la problématique et de son incidence sur la qualité de vie, à la Porte Saint-Jean, mais également ailleurs dans le quartier. La Ville a fait preuve de tolérance notamment pour la sonorisation en provenance des commerces. Il faut adresser la problématique dans son ensemble comme en faisait mention le rapport de consultation citoyenne sur les musiciens de rue et les événements, datant de 2018, mais toujours d'actualité.

M^{me} Coulombe-Leduc s'engage à examiner la demande de M. Jacques à court terme et à prendre connaissance du rapport de 2018 pour envisager une solution plus globale.

M. Gaumont souhaiterait qu'on envisage l'interdiction de la sonorisation de rue dans les secteurs résidentiels et l'interdiction de diffuser de la musique sur rue de la part des commerces. Il faudrait réfléchir sur les quelques endroits où la sonorisation pourrait être autorisée. Il faudrait également être capable de faire appliquer le règlement, ce qui ne semble pas être le cas présentement.

M. Laroche Casavant mentionne avoir fait des interventions auprès du Bureau des grands événements, sans succès lui aussi. Une citoyenne souhaiterait des plages horaires plus strictes et l'interdiction de l'amplification électrique plutôt que l'interdiction quasi totale. M. Jacques ajoute que l'amplification acoustique ne cause pas de surcharge sonore

comme le fait l'amplification électrique. Finalement, M. Masse se dit d'accord avec la proposition du citoyen pour la rue Saint-Jean à court terme ainsi qu'avec une intervention plus globale.

Deux résolutions sont prises, l'une concernant la demande du citoyen, l'autre, une intervention plus globale.

RÉSOLUTION 21-10-53

Concernant l'appui à une demande citoyenne relativement au retrait de l'amplification électrique sur le site no 18, Porte Saint-Jean – côté est de la porte, au sud de la rue

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a reçu d'un citoyen, M. Daniel Jacques, une demande à l'effet que le site no 18 soit désormais identifié comme « non amplifié » en tout temps ;

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire appuie la demande d'un citoyen concernant un amendement à l'Annexe 1 de l'[Ordonnance n° BEA-15](#) du règlement [R.V.Q. 2432](#) à l'effet que le site no 18, Porte Saint-Jean – côté est de la porte, au sud de la rue, soit désormais identifié comme « non amplifié » en tout temps, cet appui devant servir dans un avenir rapproché comme point de départ pour un éventuel plan d'ensemble de mesures de mitigations des inconvénients causés aux citoyens notamment par les musiciens de rue.

Le vote étant demandé, les membres se prononcent, un contre, 6 en faveur de la résolution. ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

La résolution sera transmise à M. Maubrun, directeur du Bureau des grands événements à la Ville de Québec ainsi qu'à M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale.

Les discussions se poursuivent sur la pertinence et le contenu de la résolution transmise par courriel par M. Samson concernant l'ensemble de la problématique de sonorisation sur rue dans le quartier. La résolution soumise à la discussion est modifiée puis adoptée.

RÉSOLUTION 21-10-54

Concernant l'établissement d'un plan d'ensemble pour la mitigation des inconvénients causés aux citoyens par les musiciens de rue, amuseurs publics et événements de toutes sortes

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire a déjà produit aux autorités municipales concernées en avril 2018 le rapport de consultation publique citoyenne tenue en octobre 2017 relativement aux amuseurs publics et grands événements ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en faire une évaluation pour établir un état de situation concernant les interventions de mitigations à l'effet de savoir si elles ont été satisfaisantes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un enjeu très important concernant l'encadrement des règlementations, la surveillance et la remise de constats d'infraction lorsque requis et que ces outils font toute la différence dans les supports de mitigations ;

CONSIDÉRANT qu'il y a nécessité qu'on amorce rapidement une réflexion sur la question des coûts-bénéfices de ces activités, des impacts qu'elles ont sur le quartier et des retours, de quelque nature que ce soit, qu'ont en contrepartie les parties prenantes de celles-ci dont particulièrement les résidents ;

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande

- *Au Bureau des grands événements, une rencontre afin de faire une première évaluation et de planifier un calendrier de travail ;*
- *À la Ville de Québec de s'assurer que toutes les mesures d'encadrement nécessaires, de surveillance et de constats d'infractions ainsi que toutes les ressources financières et autres soient rapidement disponibles notamment pour la réalisation de ce Plan d'ensemble ;*
- *Qu'on amorce rapidement une réflexion sur la question des coûts-bénéfices de ces activités, des impacts qu'elles ont sur notre quartier et des retours, de quelque nature que ce soit, qu'ont en contrepartie les parties prenantes de celles-ci dont particulièrement les résidents ;*
- *Qu'on examine la possibilité d'interdire toute sonorisation de rue par amplification dans le quartier ;*
- *Que ces résolutions soient transmises à M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, conseillère municipale, accompagnées d'une lettre sous la signature du président et du rapport déposé aux autorités municipales concernées par le conseil de quartier suite aux consultations citoyennes d'octobre 2017 ;*
- *À M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc d'être présente à la rencontre ci-haut mentionnée et d'en assurer le suivi requis pour la réalisation et la mise en place du Plan d'ensemble ;*
- *Que tout autre partenaire du quartier soit associé au besoin à la démarche dont le Comité des citoyens du Vieux-Québec et la Société de développement commercial du Vieux-Québec ;*
- *Que le conseil de quartier procède aux suivis requis auprès des citoyens et autres parties prenantes selon les moyens appropriés, incluant des consultations.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Laroche Casavant souhaiterait participer à la rencontre en tant que représentant du conseil auprès du Bureau des grands événements.

21-10-05 Adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021

RÉSOLUTION 21-10-55

Concernant l'adoption du procès-verbal du 8 novembre 2021

SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 8 novembre 2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-10-06 Fonctionnement du conseil d'administration

➤ **Suivi de l'activité Tourisme Autrement dans le Vieux-Québec du 8 décembre**

M. Samson remercie les membres du conseil qui ont participé à l'événement qui a été un succès et qui est très porteur pour le futur. L'événement a permis de sensibiliser les parties prenantes, de dégager un vocabulaire commun et de partager un paradigme adapté aux nouvelles réalités du tourisme à l'échelle internationale où, comme le mentionne la [Convention de FARO](#), les communautés d'accueil font dorénavant partie intégrante de la valeur patrimoniale d'un lieu et doivent être prises en compte dans le retour sur investissement du tourisme qui s'y développe.

Pour M. Masse, le succès de l'événement a été de rassembler 50 intervenants et 25 organismes impliqués dans le Vieux-Québec pour discuter d'un tourisme durable basé sur la rentabilité certes, mais également sur le respect de l'environnement et de la communauté d'accueil. Comme le soulignait le [Colloque de Nantes](#) en septembre dernier, le tourisme du futur se doit maintenant d'être au service des citoyens. Le tourisme de masse est chose du passé.

Le rapport de la journée est en rédaction à l'Université Laval. Une rencontre de groupe aura lieu en janvier pour discuter des pistes d'action et des priorités. Le rapport sera adopté à l'assemblée régulière de février du conseil de quartier.

Déjà le rapport est attendu de la part des représentants des gouvernements provincial et fédéral. Les portes sont ouvertes auprès de M^{me} Geneviève Guilbault, responsable du Secrétariat à la Capitale Nationale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. Une rencontre pourrait avoir lieu prochainement.

La Ville pourrait être prête à emboîter le pas avec sa [Stratégie de développement durable](#) adoptée en juin dernier de même que le ministère du Tourisme qui a publié cette année son [Plan d'action en matière de tourisme responsable et durable 2020-2025](#).

M. Samson et M. Masse ont offert leur collaboration au Secrétariat général de l'Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM) en vue de la tenue du 16^e congrès de l'organisation qui aura lieu à Québec, du 6 au 9 septembre prochain, sur le thème de l'amélioration de la qualité de vie dans les villes du patrimoine mondial.

➤ **Rencontre de travail, consultation des résidents**

Dans la continuité de l'événement Tourisme Autrement, M. Samson propose sur une base plus terre à terre de recenser tous les irritants ou les inconforts ressentis par les résidents du quartier et qui peuvent impacter la qualité de vie et l'expérience touristique dans le quartier, tel que la rareté des installations sanitaires.

RÉSOLUTION 21-10-56

Concernant une consultation citoyenne sur les irritants et les inconforts du quartier

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire procède, en collaboration avec le Comité de citoyens du Vieux-Québec, à une vaste consultation citoyenne dans le but de recenser tous les irritants et inconforts impactant la qualité de vie des résidents et l'expérience touristique dans le quartier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

➤ **Consultations publiques ou séance d'information à venir lors du premier trimestre de 2022**

- Règlement omnibus portant sur les zones de débarcadère, abris particuliers des terrasses; demande d'opinion en février vraisemblablement ;
- 8 rue Terrasse Dufferin ;
- 530, Grande-Allée, en chantier ;
- Îlot Charlevoix ;
- 54, rue Saint-Pierre, hôtel Saint-Antoine, en progrès ;
- 910, rue des Sœurs de la Charité, projet résidentiel ;
- Réaménagement de la Place de l'Hôtel de Ville – rencontre d'information éventuelle en 2022 en raison des problèmes rencontrés dans le sous-sol de l'édifice ;
- Réaménagement de la Place d'Youville, toujours en attente de la Société de développement immobilier du Québec ;
- Réaménagement du parc du Corps de garde.

➤ **Présentation des travaux Place George-V**

M. Bergeron a transmis la demande pour une présentation des travaux de la Place George-V à Travaux Publics Canada qui a accusé réception de la demande. Le député, M. Duclos, devrait être contacté prochainement sur le sujet.

➤ **Suivi des demandes avec les représentants de la Ville**

Aménagement du parc Corps de garde

Travaux du stationnement de Place d'Youville

La nouvelle réglementation concernant le Airbnb

M. Samson a transmis par courriel aux membres du conseil une résolution concernant la réglementation Airbnb ainsi que les trois documents auxquels la résolution fait référence. Selon M. Samson, il faut ramener à l'ordre le gouvernement dans l'ingérence qu'il s'octroie avec les nouvelles dispositions adoptées en mars dernier dans le cadre du projet de loi 67 permettant la location à court terme des résidences principales sans que les municipalités puissent s'y opposer de quelque façon que ce soit.

M^{me} Coulombe-Leduc confirme que le gouvernement a modifié récemment la loi 67 sur l'hébergement touristique ce qui a eu pour effet de mettre sur la glace la réforme que la Ville se proposait d'adopter et qui aurait été plus sévère que la législation provinciale. Les nouvelles dispositions gouvernementales restreignent considérablement le champ d'action et le pouvoir des municipalités en matière d'hébergement touristique collaboratif. Les municipalités peuvent limiter l'hébergement collaboratif de type commercial, mais non celui de type résidentiel.

Une présentation sur le sujet serait fort pertinente. Une résolution est prise en ce sens.

RÉSOLUTION 21-10-57

Concernant une demande à la Ville pour la tenue d'une rencontre relative à l'encadrement de l'hébergement touristique de type Airbnb

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire a, depuis plus de deux ans, demandé régulièrement que les personnes responsables du dossier de l'hébergement touristique de type Airbnb viennent en réunion publique du conseil présenter l'état de la situation actuelle, de ce qui a été retenu et appliqué des engagements pris lors de l'acceptation favorable par la Ville du 5 juillet 2018 des recommandations du Comité d'Hébergement touristique ;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a même demandé par résolution (21-05-29, [10 mai 2021](#)) que « M^{me} Marie-Josée Savard, vice-présidente du Comité exécutif et présidente de la Table de concertation pour le Vieux-Québec (vienné) faire, à la prochaine table de concertation, un compte rendu des recommandations formulées par le Comité de travail sur l'hébergement touristique dans son rapport déposé à la Ville de Québec en juillet 2018 » ;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier n'a jamais eu de réponse ni quelque retour que ce soit, ce silence étant perçu comme très inquiétant ;

CONSIDÉRANT que, selon des informations portées à l'attention du conseil, la majorité de ce type d'hébergement touristique se fait dans l'illégalité avec toutes les conséquences que cela implique ;

CONSIDÉRANT que la conseillère municipale nouvellement élue dans le district, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, est très au fait des problématiques découlant de l'hébergement touristique de type Airbnb ;

CONSIDÉRANT que lors de la réunion spéciale et publique du conseil de quartier tenue le 14 juillet 2021, le candidat à la mairie, M. Bruno

Marchand, précisait notamment qu'« il faut favoriser l'habitation et non le logement locatif de courte durée de type Airbnb » ;

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire demande que la conseillère municipale du district Cap-aux-Diamants, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, puisse dès que possible, et dans un premier temps, organiser une rencontre avec les personnes responsables de la Ville à laquelle assisteront la conseillère municipale et toute personne qu'elle désignera, ainsi que les présidents du conseil de quartier et notamment du Comité des citoyens du Vieux-Québec auxquels se joindront au besoin les collaborateurs qu'ils désigneront. L'objectif étant de faire le point sur la situation actuelle, notamment de ce qui a été mis en place ou pas notamment du rapport du Comité d'hébergement touristique et des communications publiques de la Ville qui s'était montrée favorable ;

Que le conseil de quartier puisse apporter, si requis, sa contribution d'appui à la Ville pour toutes démarches auprès de toutes autres instances impliquées ;

Qu'une présentation de cet état de situation soit planifiée pour présentation au conseil de quartier ;

Que cette résolution soit envoyée à M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc et copie conforme à M. François Trudel, directeur, Direction de la planification du territoire – Ville de Québec, accompagnée d'une lettre sous la signature du président et des documents suivants : le rapport déposé par le conseil de quartier lors des consultations de mars 2018 au Comité de travail sur l'hébergement touristique mandaté par la Ville de Québec, le rapport du dit comité de travail daté de juin/juillet 2018 ainsi que l'information de presse de la Ville datée du 5 juillet 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Les travaux publics à venir (coordination des informations dans un même secteur)

Il y aura éventuellement présentation des travaux à réaliser à la Place de l'Hôtel de Ville.

L'application de la réglementation en lien avec les stationnements sur rue

M. Samson a transmis par courriel une résolution demandant une rencontre à haut niveau pour asseoir autour de la même table différents services de la Ville travaillant actuellement en silo. L'objectif est de s'entendre pour tenter de résoudre diverses problématiques récurrentes et toujours non résolues relativement au stationnement sur rue. Il faut mieux comprendre les rôles de chaque service et améliorer les communications entre la Ville et les citoyens.

M^{me} Coulombe-Leduc a déjà fait un premier tour de roue du dossier avec M. Lachance en mode recherche de solutions notamment pour les

vignettes de stationnement sur rue, le stationnement touristique et les grands événements qui bloquent des cases sans aucune compensation pour les citoyens.

M. Samson précise qu'il ne cherche pas un traitement de faveur pour le quartier, mais qu'il est à la recherche de solutions pour les problématiques propres au quartier. Une petite consultation citoyenne sera vraisemblablement requise pour s'assurer d'avoir bien recensé toutes les problématiques et leurs solutions. Une rencontre de travail pourrait alors être planifiée avec le comité de citoyens et la conseillère municipale pour échanger sur le sujet. Une résolution est prise en ce sens.

RÉSOLUTION 21-10-58

Concernant la tenue d'une rencontre de travail à propos du stationnement sur rue.

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DUMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant , IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire tiene une rencontre de travail réunissant des membres du conseil de quartier, des membres du Comité de citoyens du Vieux-Québec ainsi que la conseillère municipale, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, pour discuter des problématiques du stationnement sur rue dans le quartier. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le dossier habitation (la suite des consultations)

M. Alain Samson rappelle que plusieurs logements sont vacants au-dessus des commerces notamment sur la rue Saint-Jean, sur la côte de la Fabrique ainsi que sur les rues Saint-Louis et Saint-Paul. La Table de concertation du Vieux-Québec avait déjà priorisé ce dossier et suggéré la tenue d'une table ronde réunissant certains propriétaires d'immeubles. Il s'agirait de faire un suivi sur ce sujet.

Le recyclage des bâtiments pour de l'hébergement touristique collaboratif n'est pas une solution viable. Il faudrait savoir pourquoi les groupes financiers propriétaires sont intéressés par les commerces du rez-de-chaussée, mais non par les logements situés au-dessus. Il faudrait changer ce modèle. Le Petit Champlain de même que le quartier de Limoilou ont des façons de faire différentes où les commerçants sont propriétaires de leur édifice et l'occupent entièrement.

M. Laroche Casavant et M. Masse donnent l'exemple de la tour Saint-Jean, de l'Îlot et du Colombier qui évincent les locataires en faveur d'un hébergement touristique collaboratif. La réglementation de la Ville n'est pas appliquée ce qui encourage le Airbnb.

RÉSOLUTION 21-10-59

Concernant l'apport du conseil de quartier à une réflexion sur les logements inoccupés au-dessus des commerces

SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant , DUMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nicole Podeur , IL EST RÉSOLU que le conseil de

quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire apporte sa contribution à la conseillère, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, pour une réflexion sur la problématique des logements inoccupés au-dessus des commerces. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

L'émission des permis

Le RTC (passage des trajets d'autobus dans le quartier)

Police, pompiers, dossiers de sécurité publique dans le quartier, assurances, délinquances, voitures bruyantes et quiétude du quartier, etc.

Demande d'accès aux demandes au 311

Demande pour le site WEB du conseil de quartier

21-10-07 Trésorerie

➤ **Budget et état des revenus et dépenses**

En date du 30 novembre 2021, le solde courant du compte est de 3 162,42 \$ dont 2 540,06 \$ pour le projet Vision et 662 \$ pour le fonctionnement.

➤ **Autorisation et remboursement de dépenses**

Secrétaire de rédaction

RÉSOLUTION 21-10-60

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA 15-03;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nicole Podeur, DUMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 100 \$ pour le procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2021. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Frais divers

RÉSOLUTION 21-10-61

Concernant le paiement de 3 139,24 \$ pour la tenue de l'événement Tourisme Autrement et le remboursement de la moitié de ce montant, soit 1 569,62\$, par le Comité des citoyens du Vieux-Québec

Considérant la résolution 21-09-45 ([8 novembre 2021](#)) concernant l'autorisation de permettre au président de signer le contrat du Monastère des Augustines pour les frais engagés pour l'activité Tourisme autrement ainsi que l'acceptation du contrat pour l'engagement de l'animateur M. Denis Angers ;

Considérant qu'un budget de 3 000 \$ (plus ou moins 10%) a été accepté et que le montant total des dépenses s'élevant à 3 139,25 \$ a été respecté ;

Considérant que le Comité des citoyens du Vieux-Québec a accepté de payer la moitié de la facture des Augustines et des frais de l'animateur, M. Denis Angers, soit 1 569,62 \$;

Considérant que les deux factures requises sont jointes à la présente ;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nicole Podeur, DÛMENT APPUYÉ PAR M^{me} Farrah Bérubé, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 2 639,25 \$ au Monastère des Ursulines ainsi que le paiement de 500 \$ à M. Denis Angers, et ce, après réception d'un paiement de 1 569,62 \$ de la part du Comité des citoyens du Vieux-Québec. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le Comité de citoyens du Vieux-Québec va transmettre son paiement la semaine prochaine à la suite de son autorisation par son conseil d'administration.

RÉSOLUTION CA-10-62

Concernant le remboursement de frais de représentation de 73,20 \$ au président, M. Alain Samson

Considérant la résolution CA-13-37 relative au paiement de frais de représentation et en conformité avec celle-ci;

SUR PROPOSITION DE M^{me} Nicole Podeur DÛMENT APPUYÉ PAR M. Gilles Gaumond, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire autorise le paiement à M. Alain Samson de 73,20\$ (45,70\$ repas/réunion de travail du 6 décembre avec M. Michel Masse; 12 \$ rencontre de travail et déplacement de 24 km le 11 novembre au QG Sainte-Foy; 5,50 \$ déplacement le 6 décembre au Forum des croisières au Centre de Foires (11 km); 10 \$ de stationnement le 8 décembre). Les pièces justificatives ont été fournies. Le tarif de 0,50 \$ du kilomètre est celui en vigueur à la Ville de Québec. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

21-10-08 Rapport des délégations et autres participations des administrateurs du conseil de quartier

- **Table de concertation pour le Vieux-Québec**
- **Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP)**
- **Suivi de la rencontre du 2 septembre :**
- **Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (CCPC)**
- **Suivis des rencontres du 9 septembre et du 22 septembre du comité spécial Anse Brown – Storm spa, préoccupation citoyenne**

Afin de permettre aux citoyen.nes du Cap Blanc de s'exprimer sur les sujets qui les concernent (piste cyclable, sentier fluvial, aménagement de l'Anse Brown, stationnement, éclairage, etc.), la prochaine rencontre du conseil de quartier du 10 janvier 2022 se tiendra en présentiel dans le

secteur du Cap-Blanc. Le lieu est à confirmer. L'annonce en sera faite sur la page Facebook des résidents du Cap-Blanc.

RÉSOLUTION 21-10-63

Concernant l'assemblée régulière du 10 janvier 2022 qui se tiendra en présentiel dans le secteur du Cap-Blanc

SUR PROPOSITION DE M. Alain Samson, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Mathieu Laroche Casavant, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire tiene sa prochaine assemblée du 10 janvier en présentiel au Cap-Blanc afin de permettre aux citoyen.nes de ce secteur de s'exprimer sur les sujets qui les préoccupent notamment concernant l'aménagement de l'Anse Brown. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Bergeron souhaiterait être informé le plus rapidement possible du lieu retenu pour la tenue de l'assemblée.

- **Table de concertation vélo des CQ**
- **Table de concertation en environnement des CQ**
- **Mobilité durable, suivi de projet avec la SDC-VQ**
- **Comité de bon voisinage, réseau structurant de transport**
- **Consultation reportée à l'automne**
- **Nouvelle politique de participation publique**
- **Suivi de la rencontre des président.es des conseils de quartier du 23 septembre**

21-10-09 Suivi des dossiers

- **Dossier Vision**
- **Page Facebook**
- **Site de compostage et jardins collectifs**
- **Offre de loisirs**
- **Société de développement commercial du VQ (SDC)**
- **Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ)**
- **Regroupement des CQ**
- **Mobilité, transport**
- **Sécurité routière,**
- **Activité Tourisme autrement**
- **Îlot Charlevoix, QG Vieux-Québec**

21-10-10 Correspondance

Reçues

- Courriels de citoyens qui s'opposent au Flexibus en remplacement par le RTC de la desserte actuelle du Cap-Blanc. M. Samson rappelle que le sujet a déjà été abordé avec le RTC, mais sans succès. M^{me} Coulombe-Leduc suggère que les citoyens portent plainte au RTC et que le conseil de quartier et le comité des citoyens les appuient dans leur démarche. Elle va également porter le problème à sa collègue conseillère et présidente du RTC, M^{me} Maude Mercier-Larouche. M. Masse suggère qu'un citoyen du Cap-Blanc soumette également la question à la prochaine séance du conseil exécutif.

RÉSOLUTION 21-10-64

Concernant l'appui du conseil de quartier aux citoyen.nes du Cap-Blanc qui s'opposent à la transformation de la desserte du Cap-Blanc en Flexibus par le RTC

Considérant que le conseil de quartier a déjà fait des représentations auprès du Réseau de transport de la Capitale (RTC) au sujet de la desserte du Cap-Blanc ;

SUR PROPOSITION DE M. Mathieu Laroche Casavant, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{me} Nadia Leclerc, IL EST RÉSOLU que le conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire appuie la démarche des citoyen.nes du Cap-Blanc auprès du RTC afin que les trajets 1 et 11 ne soient pas transformés en Flexibus. Le Conseil de quartier de même que la conseillère municipale, M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, souhaiteraient être tenus informés de la démarche et de ses résultats. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Transmises : -

21-10-11 Divers

M. Mathieu Laroche Casavant a eu vent que de l'éclairage LED allait être installé dans le quartier. M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc ne connaît pas les détails, mais va s'informer.

21-10-12 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 22 h 30. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le lundi 10 janvier 2022.

Alain Samson, président